

# MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JUILLET 2024

## LE MOT DU MAIRE

La vie de la commune continue, les élections se succèdent et nous avons eu le plaisir, à ces occasions, de rencontrer bon nombre d'habitants qui s'étaient déplacés dans une grande proportion.

Récemment nous avons fait le bilan des compétences transférées à la Communauté de Communes et il apparaît des points positifs : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion des déchets ou encore les compétences police intercommunale, piscine ou restauration scolaire. Par contre, certaines des compétences laissent à désirer : la gestion de l'aire de camping-car où les bornes sont hors d'usage depuis plus d'un an, l'aménagement de la zone d'activité des Sablons où le projet a pris un retard considérable, le balayage de la commune qui n'a été fait que très rarement et la compétence qui s'avère être la plus mauvaise est la gestion de la voirie et de l'éclairage public malgré plusieurs réunions et un cahier des charges pourtant bien défini. Aussi, les nids de poules de la rue des Chenevières et de la rue des Biches, sont toujours présents et dans la rue du moulin, les riverains devront bientôt posséder un véhicule tout terrain pour rentrer chez eux. Nous remercions ces habitants pour leur patience.



En cette fin d'année scolaire, nous avons eu le plaisir d'assister à un spectacle de qualité, organisé par les écoles de Millery et Autreville. Un grand merci aux institutrices et instituteurs pour leur investissement, et il est bien regrettable que ce 14 juin, la météo ait été très défavorable.

Vous trouverez également dans ce bulletin un récapitulatif du budget 2024 du Bassin de Pompey et de la fiscalité communautaire.

Enfin, les vacances approchent, durant la saison estivale la mairie sera fermée du 12 au 23 août mais le répondeur téléphonique et les mails seront consultés tous les jours. À tous je vous souhaite de passer d'agréables vacances.

Guillaume POINSOT



**8 juillet - 2 août**  
Centre aéré

**14 juillet**  
Tournoi de foot

**Septembre**  
(date à fixer)  
Conseil municipal

<b>2</b> CONSEIL MUNICIPAL RPI PERISCOLAIRE TRAVAUX	<b>3</b> CADRE DE VIE ASSOCIATIONS INFORMATIONS DIVERSES	<b>4</b> LE SAVIEZ-VOUS?	<b>5</b> BASSIN DE POMPEY	<b>6</b> BASSIN DE POMPEY
---	---	-----------------------------	------------------------------	------------------------------



2 rue des chènevières  
54 670 MILLERY  
Tél 03 83 24 96 43  
secretariat@millery.fr  
www.millery.fr



## CONSEIL MUNICIPAL

### Principales délibérations et décisions

- attribution des travaux de démolition de bâtiments pour la future place de village à l'entreprise EST DEMOLITION (19.990 € HT) ;
- fixation de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les enseignes ou panneaux de plus de 7m<sup>2</sup> à 17,70 €/m<sup>2</sup> ;
- lancement de l'appel à candidatures pour du locatif professionnel de la maison Renaissance ;
- adhésion à des groupements de commandes avec la CCBP pour les prestations de fourrière animale, l'achat de vêtements de travail, d'équipements de protections individuelles et chaussures ;
- choix de l'entreprise CAMPAGNE SERVICES pour l'élagage et le broyage de haies le long de deux chemins pour un montant de 2.280 € TTC ;
- interdiction d'utiliser des barbecues ou autre dispositif de cuisson et d'allumage de feux sur la voie publique.

## RPI - PERISCOLAIRE

### Fête des écoles

Le RPI clôturait le vendredi 14 juin l'année scolaire avec un spectacle « à travers les anneaux olympiques », une année très sportive notamment pour les deux classes labellisées « classes olympiques ».

### Effectifs à la rentrée 2024-2025

C'est fait. Le RPI comptera bien 80 élèves à la rentrée prochaine, écartant ainsi le risque de fermeture de classe. Avec l'inscription de 4 élèves supplémentaires, une réorganisation permettra de limiter le nombre de niveaux à 2 dans chaque classe (et non 3), pour une meilleure qualité d'enseignement. Millery aura donc une classe de CE1-CE2 et une autre de CM1-CM2. Tous les CP et maternelles seront regroupés à l'école d'Autreville.

### Périscolaire

Le conseil d'administration de l'AFR a adressé à la commune une demande de subvention de 15.814 € au titre d'un déficit du périscolaire des années 2016 et 2017. Le courrier était accompagné d'un récapitulatif des comptes du périscolaire sur la période 2009-2021. L'association sollicitait une délibération du conseil municipal, comme l'a fait la commune d'Autreville (2.000 € en 2018 et 3.244,98 € en 2023). Les subventions des deux communes permettraient de récupérer l'avance de trésorerie de 19.000 € que l'AFR aurait faite au périscolaire en 2019. Le conseil municipal réuni en commission de travail le 27 mai dernier a décidé de ne

pas y donner suite car il a considéré que cette demande n'était pas justifiée. En effet, au vu des documents transmis, il apparaît que les déficits des années 2013 à 2018 ont été absorbés par les excédents accumulés de 2009 à 2012 (les provisions étaient de 27.020 € fin 2012). A partir de 2019, Millery, comme Autreville, a contribué à l'équilibre financier du périscolaire par le versement des subventions demandées et, à partir de 2022, à des avances de subvention pour pallier les problèmes de trésorerie du périscolaire : 1.882,90 € (2019), 6.239,12 € (2020), 4.844 € (2021), 14.445,78 € dont 6.000 € d'avance (2022), 8.761,55 € dont 6.000 € d'avance (2023), 18.244 € dont 12.500 € d'avance (2024). Ces éléments viennent donc conforter la position de notre commune lors du conseil municipal du 18 décembre 2023 au cours duquel la délibération avait été retirée. Il était donc infondé de parler de dette de la part de la commune de Millery (et d'Autreville) pour faire état d'un problème de trésorerie du périscolaire, problème réglé depuis 2022 par la mise en place des avances sur subvention.

## CADRE DE VIE

### Embellissement du village

Comme tous les ans, les différents espaces fleuris du village ont été réaménagés : place des Vignes, barques aux entrées de village et îlot Aigle. Des gravillons ainsi que la plantation de fleurs et arbustes choisis pour leur résistance à la sécheresse et à la canicule viennent compléter les vivaces mises en place les années passées. Merci aux habitants qui ont participé à ces travaux ainsi qu'à la matinée citoyenne de juin. Rendez-vous en septembre.



## TRAVAUX

### Place de village

La démolition des hangars agricoles sera réalisée en juillet. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place a été faite. Le choix des entreprises retenues sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, dès

notification de l'attribution des subventions sollicitées auprès de l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau.

### Parc Maurice Bruno

Réfection des allées, installation d'un parcours de santé pour enfants, d'agrès de fitness, d'une aire de jeux, d'un terrain de pétanque, de tables de pique-nique, de bancs, de parking vélos, aménagement paysager, installation d'hôtels à insectes, abris oiseaux, mangeoires, gîte à écureuil... Voici le programme d'aménagement du parc Maurice Bruno qui débutera à l'automne.

## ASSOCIATIONS

### Comité des Fêtes

La 1ère fête de la musique, prévue initialement dans le parc Maurice Bruno, s'est déplacée dans la cour de la mairie en raison de la météo capricieuse. Le programme de rock français joué par le groupe nancéien P'tites Têtes a ravi toutes les personnes présentes.



Pour les bénévoles de l'association, la prochaine manifestation ne sera pas la 3ème édition du marché nocturne qui était prévue le samedi 7 septembre. En effet, faute d'un nombre suffisant d'exposants, il a été décidé de le reporter à l'année prochaine.

### MPT MJC de Millery

Bilan de Tous unis contre le cancer : 126 participants et une quarantaine de dons. C'est donc un chèque de 1.600 € qui a été remis à l'Institut de Cancérologie de Lorraine. L'association adresse un grand merci à tous les participants et donateurs, à tous les bénévoles des associations de Millery et d'Autreville, au PEL, aux deux communes, aux amis et parents, qui ont contribué par leur présence, leur aide ou leur soutien à la réussite de cette 7ème édition.

### ACCA de Millery

Calendrier de chasse 2024-2025

sept	sam 28		
oct	sam 12	sam 26	
nov	ven 1er	sam 8	sam 23
déc	sam 7	sam 21	ven 27
jan	sam 4	sam 18	
fév	sam 1er	sam 15	

Contact : Florian DROUANT tél 06 48 29 56 09

### AFR Millery Autreville

C'est l'été et voici le programme du centre aéré de Millery-Autreville pour les enfants de 3 à 12 ans : « les 12 travaux d'Astérix » du 8 au 12 juillet, « l'académie elfique ouvre ses portes » du 15 au 19 juillet, "mission agent secret » du 22 au 26 juillet, « voyage au cœur des contes » du 29 juillet au 02 août.

Contact : C. Gervason (03 83 24 02 44), N. Englert (06 27 28 73 23), E. Charton (07 76 93 89 74)

## INFORMATIONS DIVERSES

### Fourrière animale

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur son territoire. Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale, soit d'un service de fourrière animale. La commune de Millery a recours pour les chats à l'association Chats libres d'Autreville et, pour les autres animaux, à une structure privée dans le cadre d'un contrat mutualisé avec le Bassin de Pompey. Sur demande de la mairie, que vous pouvez solliciter, cette société assure la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

### Sécurisation de la véloroute des chutes d'arbres

Sur demande de la commune, le Bassin de Pompey va intervenir cet été le long de la véloroute, en sortie de village côté Custines, pour couper et débarder les arbres tombés et ceux qui menacent de le faire. Ils seront valorisés en plaquettes pour l'alimentation de la chaufferie bois intercommunale.

### Fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 12 au 23 août. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire ou ses adjoints.

## Vente de photos aériennes du village

Ces photos ont été réalisées par EST-AIR PHOTOS. Elles sont disponibles au prix de 12,90 € au format 20X30, de 16,90 € au format 30X45 et 99 € en poster. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la mairie pour passer commande.



## Etat civil - Décès

Mme Geneviève MONNET le 9 juin à 84 ans.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### La prescription quadriennale en droit public

Mise en place par la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements

publics, la prescription quadriennale, c'est-à-dire de quatre ans, fixe un délai pour lequel toute personne (particulier ou publique) est en droit de réclamer à une personne publique les sommes d'argent que cette dernière lui doit. Une fois ce laps de temps de quatre années écoulé, l'administré ne peut plus prétendre obtenir de la part de l'administration le paiement de ses créances.

### Quelles sont les créances concernées par la prescription quadriennale en droit public ?

- les rémunérations d'un agent public pour le service accompli (traitements, pensions, heures supplémentaires, indemnité de résidence...)
- les créances nées d'un contrat avec l'administration (honoraires, travaux publics, sanction contractuelle...)
- la responsabilité d'une personne publique (décision administrative illégale préjudiciable, octroi tardif d'une autorisation...)

Les créances dont il est question doivent être certaines, liquides et exigibles.

Toutefois, si cette prescription concerne des créances contractuelles ou extracontractuelles, le débiteur doit impérativement être une personne publique disposant d'un comptable public, que le créancier soit une personne physique ou une personne morale publique ou privée.

### Point de départ de la prescription quadriennale?

La prescription quadriennale commence à courir le premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle s'est produit le fait générateur.

### La suspension de la prescription d'une créance

La prescription est suspendue lorsque le créancier ou son représentant légal ne peut pas agir, en cas de force majeure ou en cas d'ignorance de l'existence de la créance par le créancier ou celui qui le représente légalement.

Directeur de la publication : Guillaume POINSOT

<b>PENSE-BETES</b> <b>SECRETARIAT DE MAIRIE</b> Nouveaux horaires depuis janvier 2023 !  Mardi 16h30-18h30 Mercredi 10h-12h Et sur rendez-vous	<b>LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE</b> 24h/24	<b>15 SAMU</b> Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'ordre vital ainsi que la redirection vers un organisme de permanence de soins	<b>17 POLICE SECOURS</b> Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des forces de l'ordre	<b>TRAVAUX DE JARDINAGE</b> 8h-20h du lundi au vendredi 9h-12h/15h-19h samedi 10h-12h dimanche & jours fériés
	<b>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> Si vous êtes témoin ou victime d'un accident au sein de l'Union Européenne	<b>18 SAPEURS-POMPIERS</b> Situation dangereuse ou un accident concernant des personnes ou des biens qui entraîne une intervention rapide	<b>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES</b> Situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Accessible par SMS et Fax.	

## BASSIN DE POMPEY

### 2020-2024 à Millery, l'heure d'un premier bilan

#### Compétence voirie

Il y a un an, dans le bulletin de juillet 2023, nous vous informions avoir «relancé le Bassin de Pompey pour l'entretien et la sécurisation de certaines rues du village avant la fin de l'année : réalisation d'un marquage au sol pour le cheminement sécurisé des enfants entre l'école et l'arrêt de bus, la réfection de la rue du Moulin par une émulsion/gravillonnage, le déplacement de deux passages piétons sur l'avenue de la Moselle (au droit de la rue du chapitre et au droit de la rue des chènevières), l'installation d'un panneau d'interdiction de circulation des bus dans la rue des chènevières, et, sur la piste cyclable, la reprise d'une crevasse côté Custines et l'ajout de panneaux stop et de barrières ». Soyons francs. Force est de constater que rien n'a été fait sur ces points malgré plusieurs réunions au cours de l'année restées sans suite! Nous le regrettons, même si, à la suite des inondations de septembre 2023, le Bassin de Pompey a entrepris la réfection en enrobé de la rue de la Blanche Pierre, l'aménagement d'un trottoir au carrefour de la rue de la Chamblée et de la rue des biches et, en 2024, un entretien de la rue des biches. Cela ne nous semble pas à la hauteur des besoins de la commune.

#### Compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Dans ce cadre, le Bassin de Pompey est intervenu pour le nettoyage du ruisseau de Périfontaine qui était sorti de son lit en amont de la route départementale dans le secteur du Pâquis. Lors des inondations de septembre, les services communautaires étaient sur place et ont été d'une grande aide pour participer à la remise en état des rues. Suite à ces événements successifs (avril 2022 et septembre 2023), une étude sur les ruissellements et de l'érosion des sols a été lancée. Elle vise à étudier les phénomènes à l'origine des désordres recensés afin de comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique, évaluer l'aléa ruissellement et érosion sur la base d'une modélisation, proposer des préconisations d'aménagement techniquement simples et robustes permettant de garantir leur pérennité par un entretien aisé, d'améliorer la qualité des milieux aquatiques aval par réduction des coulées d'eau boueuse. Pour financer les dépenses de cette compétence, une taxe sera instaurée à partir de 2024. Voir sur le site internet de la commune l'avancée de l'étude.

#### Compétence gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des biodégradables transformés en compost... Récupération des déchets non collectés à la déchetterie. C'est une compétence très appréciée des habitants, qui permet de protéger l'environnement, limiter les dépôts sauvages, et par là même, limiter la pollution des eaux et des sols.

#### Compétence haltes de camping-cars

L'aire de camping-cars est toujours très fréquentée malgré le manque d'entretien manifeste et un défaut de conception. Les 2 bornes existantes sont hors d'usage depuis plus d'un an déjà et l'interdiction de stationnement décidée par le Bassin de Pompey aux voitures a été levée sur décision du tribunal administratif saisi par un riverain. La capacité d'accueil déjà réduite par les travaux de réaménagement entrepris en 2019 va en pâtir.

#### Compétence des zones d'activités

Par délibération du 14 juin 2021, sur demande de la CCBP par courrier du 19/02/2021, la commune a cédé au Bassin de Pompey à l'euro payant les parcelles communales ZE 22 et ZE 20, respectivement d'une surface de 27 000 m<sup>2</sup> et de 7 400 m<sup>2</sup>, « pour la réalisation des infrastructures d'accès » de la zone d'activité des Sablons. A la clé ? l'installation de nouvelles entreprises, la création d'une centaine d'emplois et une revalorisation des ressources fiscales communales. Le permis d'aménager de cette zone devait être déposé au 1er trimestre 2024 et une pré-commercialisation de ces espaces programmée au 2e semestre 2024.

Aujourd'hui, le projet a pris beaucoup de retard. Le permis d'aménager n'a pas encore été déposé et les infrastructures d'accès et d'aménagement des parcelles n'ont pas été réalisées. L'esquisse de l'extension de la zone présentée au conseil municipal il y a plus d'un an ne montrait pas de nouvelles infrastructures d'accès. Quid des parcelles communales ou réaffectation vers un projet de méthanisation? Un sentiment étrange traverse actuellement nos esprits...

#### Compétence éclairage public

Depuis 2015, le Bassin de Pompey assure l'éclairage public en lieu et place des communes. Il travaille à la réduction des consommations énergétiques par le remplacement des points lumineux en LED et des armoires électriques en télégestion.

A Millery, les services communautaires sont intervenus à plusieurs reprises ces 2 dernières années pour des coupures d'éclairage répétées dans plusieurs rues. Un poteau d'éclairage rue du Grand Pré, sinistré en juillet 2023, n'a toujours pas été remplacé.

### Compétence balayage

Comme certaines communes du territoire, nous avons le sentiment que la commune a été oubliée. Le passage de la balayeuse dans une année se compte sur les doigts d'une main!

### Compétence astreintes techniques et déneigement

Les agents du Bassin de Pompey et des communes membres se mobilisent pour votre sécurité. Ils interviennent sur demande des communes ou un signalement via l'application citoyenne MON APPLI. En hiver, l'organisation de la viabilité hivernale permet de maintenir en état de circulation les routes. Pour le déneigement du village, les grands axes sont dégagés par la CCBP et les rues secondaires par l'agent communal.

### Compétence police intercommunale

La police intercommunale a pour objet d'assurer l'ordre public, la sûreté et la salubrité publique : gestion des services aux étrangers, pouvoir de police (stationnement, circulation, respect des arrêtés municipaux...), occupation du domaine public, sécurité des entrées et sorties des écoles, réalisation d'enquêtes, tranquillité, sécurité, salubrité publiques. La commune la sollicite très souvent. C'est une aide précieuse pour les élus.

### Compétence restauration scolaire

La cuisine centrale intercommunale produit chaque jour des repas à différents sites communautaires de restauration scolaire et autres structures d'accueil de la petite enfance ou de personnes âgées. Elle délivre notamment les repas aux enfants inscrits au périscolaire de Millery-Autreville (tarif à partir de 1€, selon le quotient familial).

### Compétence piscines

Chaque année, les élèves de l'école communale bénéficient de séances de natation à la piscine de Pompey. Le transport en bus et les cours sont pris en charge par le Bassin de Pompey.

## **Les finances 2024**

Le budget 2024 tient en 4 caractéristiques essentielles : un très haut niveau d'investissement, une stabilité fiscale, une santé financière préservée et une intercommunalité qui poursuit son développement.

Avec 38 millions d'euros d'investissements, le budget 2024 doit constater la réalisation d'importants travaux étudiés et programmés depuis le début du mandat. L'ensemble de ces projets vise à :

- offrir de meilleurs services et équipements aux habitants (extension et modernisation des crèches, nouveau pôle aquatique, rénovation des voiries),

- rendre le territoire plus attractif et permettre la création de logements et d'entreprises (rénovation de l'hôtel de Camilly à Liverdun, aménagement d'écoquartiers à Frouard et à Pompey),
- rendre nos infrastructures toujours plus exemplaires sur le plan environnemental (système éclairage public intelligent et sobre, lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et installation d'une nouvelle station d'épuration).

<b>budget de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Recettes	49 939 835	50 647 764
Dépenses	44 196 265	45 984 610
Epargne brute	5 743 570	4 663 154

## **La fiscalité**

La Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sera instaurée pour la première fois en 2024, avec un montant limité à 1€ par habitant en moyenne. Cette nouvelle cotisation est nécessaire pour financer cette compétence transférée récemment par l'Etat aux collectivités et essentielle au rétablissement du fonctionnement des rivières et plus généralement des milieux humides.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est stable également au titre de la part fixe. Cela étant, les tarifs de la part incitative (selon le nombre de levées de bacs) ont été réhaussés de 10% pour poursuivre la promotion du tri et de la réduction des déchets. Cet ajustement tarifaire n'empêchera pas les habitants de voir leur part incitative baisser dès lors que la majorité d'entre eux ont sensiblement réduit leur volume de déchets en 2023.

La commune a été amenée à se prononcer sur un projet de transfert de 50% de sa fiscalité à la CCBP avec notamment une remise en question du montant des attributions de compensation définies lors de l'intégration des communes au Bassin de Pompey. Nous avons émis un avis défavorable à ce projet qui déposséderait la commune d'une partie de sa politique fiscale (nous vous rappelons que nous avons décidé sur le mandat de ne pas augmenter la fiscalité), ne garantirait plus à la commune de profiter pleinement des conséquences de l'extension de la zone des sablons (l'augmentation des ressources fiscales). En créant cette zone, la municipalité de l'époque a permis aux municipalités successives de développer le village avec notamment les ressources de la fiscalité économique de cette zone (la taxe professionnelle).